

BARÈMES D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

VENTE	
FOURCHETTES DE PRIX	HONORAIRES TTC®
1-30 000€	3 000€
30 001 - 50 000€	4 000€
50 001 - 80 000€	7,5%
80 001 - 100 000€	7%
100 001 - 150 000€	6,5%
150 001 - 200 000€	6%
200 001 - 300 000€	5,5%
300 001 - 400 000€	5%
400 001 - 500 000€	4,5%
À PARTIR DE 500 001€	4%

HONORAIRES D'ESTIMATION : 200€ TTC

⁽¹⁾ Honoraires à la charge de l'acquéreur.

⁽²⁾ Remise commerciale appliquée en cas de signature d'un mandat dans un délai d'un mois et calculée selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.



LOCATION (3)

HABITATION (PART LOCATAIRE)

Visite, dossier et rédaction du bail : 8€/m²

Etat des lieux : 3€/m²

HABITATION (PART PROPRIÉTAIRE)

Visite, dossier et

rédaction du bail : 8€/m²

Entremise: offerte

Etat des lieux : 3€/m²

BOUTIQUES ET MURS COMMERCIAUX

Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 10% TTC du loyer CC de la 1er période triennale de location à la charge exclusive du locataire.

PARKINGS

Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer CC partagés entre le bailleur et le locataire.

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

CONCIERGERIE

FORFAIT DE 20% TTC DE VOS ENCAISSEMENTS POUR UNE DURÉE DE 7 NUITS

Sa commercialisation

Son entretien après chaque location (ménage)

La gestion du linge de maison

La gestion des cautions

La gestion des entrées/sorties en présentiel

L'encaissement des loyers sur le compte des propriétaires

L'assistance durant le séjour des locataires